

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brest, le mardi 5 février 2019

Keolis Brest expérimente le port de mini-caméras par ses vérificateurs



Pour assurer la sécurité de ses agents et réduire les incivilités, Keolis Brest - opérateur du réseau Bibus - expérimente le port de caméras portatives par ses vérificateurs (agents de contrôle des titres).

Déjà opérationnelles, à Rennes, à Caen, à Angers ou à Bordeaux, l'utilisation de ces mini-caméras a démontré son efficacité pour réduire les tensions lors des contrôles.

Ce nouvel outil permet de dissuader les comportements agressifs lors de situation conflictuelle, de rassurer les voyageurs comme le personnel et de sécuriser, juridiquement leurs interventions.

Fonctionnement des caméras-piétons : prévention et sécurité

Dédiées à la prévention, les caméras-piétons sont activées uniquement en cas de besoin.

Munies d'un objectif «grand angle», elles enregistrent l'intégralité de la scène sur simple commande avec un son et une image en haute définition permettant de fournir des preuves matérielles du déroulé des événements.

Les vérificateurs sont formés au maniement de ces caméras et sensibilisés à leur cadre d'utilisation. En cas de besoin, ils peuvent actionner la caméra. Ils sont tenus d'informer leur interlocuteur de l'enregistrement de la scène. Dès lors, un signal lumineux indique la captation de la scène.

Les chiffres

70 000 voyages par jour en moyenne sur le réseau

Une équipe de 35 vérificateurs

3 caméras en test, coût unitaire **800€ H.T.**

282 000 voyages contrôlés (en 2018)

11 500 PV dressés (en 2018)

0.96 incidents de sûreté incivilités (chahut, purge de porte, vandalisme...) constatés par jour

4.1 agressions verbales ou physiques pour 1 million de voyageurs

Outre les obligations légales de déclaration à la CNIL, le recours et l'accès aux enregistrements sont strictement encadrés. Uniquement traitées en cas de besoin par le Responsable Sécurité et Environnement de Keolis Brest, les images enregistrées ne sont pas accessibles aux vérificateurs.

Les enregistrements sont stockés pendant six mois maximum, sauf en cas de procédures judiciaires et administratives nécessitant une transmission aux services de la Justice.

Un nouvel outil dissuasif au service des vérificateurs et pour l'intérêt de tous

Les caméras testées, permettent aux vérificateurs de se familiariser avec leur fonctionnement en toute situation. L'objectif est de pouvoir disposer d'un outil dissuasif en cas de tension, visible, peu encombrant et simple d'utilisation.

A terme, Keolis Brest entend faire baisser les agressions verbales ou physiques envers ses vérificateurs sur le réseau grâce à ces caméras-piétons.

Keolis Brest, filiale du Groupe Keolis, exploite le réseau Bibus dans le cadre de la délégation de service public de l'autorité organisatrice Brest métropole.

CONTACTS

Julie Guennal

Responsable Communication et Information

06 19 62 61 97 / 02 98 34 42 38

julie.guennal@keolis.com

Cyril Mascé

Directeur Marketing et Commercial

06 20 42 76 93 / 02 98 34 42 02

cyril.masce@keolis.com